



Déclaration liminaire

Réunion du 13 Avril sur la PSC dans la FPH

Madame, Monsieur,

Permettez-nous, en préambule et avant de débiter cette réunion, au nom des organisations syndicales CGT, FO, SUD et UNSA Santé Sociaux Public et Privé de vous lire la déclaration unitaire suivante :

A l'heure où le dialogue social est mis à mal par un gouvernement obtus et isolé dans ces certitudes, nous avons accueilli favorablement l'invitation à cette réunion sur la PSC qui devait débiter un cycle de négociations entre le ministère et les organisations syndicales représentatives de notre champ. Nous sommes aujourd'hui surpris et en colère de la méthodologie qu'utilise la DGOS. Une fois de plus, les documents nous sont envoyés 24 heures avant la réunion, une fois de plus, il n'y a pas de discussion en amont, mais la cerise sur le gâteau reste l'orientation du document et les prises de position déjà actées. Deux réunions puis rien depuis mars 2022 si ce n'est « une fiche juridique des dispositions statutaires dits soins gratuits » vu sous le prisme minimaliste de la DGOS. Vision par le petit bout de la lorgnette loin d'être exhaustive.

Lors de la signature et de notre engagement sur l'ordonnance, la ministre de la Transformation de la Fonction Publique, Amélie de Montchalin nous avait garanti, en le reprenant dans le document d'accompagnement de l'ordonnance, que la Fonction Publique Hospitalière serait traitée de manière spécifique avec comme base d'échange l'article 44, aujourd'hui l'article 722-1, et le maintien du CGOS. Sans cet engagement, nous n'aurions jamais validé l'ordonnance. Or, aujourd'hui, sans explications, sans aucune étude de faisabilité, la DGOS, par les documents préparatoires reçus en amont de cette réunion, balaye d'un revers de la main la gratuité des soins pour les salarié.e.s de la santé et de l'action sociale.

« Nous ne lâcherons pas la proie pour l'ombre », nous ne négocierons pas la gratuité des soins pour une participation de 15€ par mois, pour un panier de soins non définis, nous n'attendons pas l'aumône ! A l'heure des difficultés que nous rencontrons dans notre secteur, vos options sont une insulte à tou-te-s les agent.e.s hospitalier-es ! Vous bradez au secteur marchand la couverture sociale des salarié.e.s sans autre forme de procès ! Des solutions il y en a, faut-il vouloir les mettre en œuvre ! Les cheminots voyagent par exemple avec leur famille gratuitement, à EDF les agent-es bénéficient d'un tarif défiant toute concurrence, et nous pourrions vous parler des acquis obtenus même pour les salarié.e.s du privé quand il y a la volonté de mettre en œuvre des politiques sociales, il a aussi les moyens pour les financer. Nous, les salarié.e.s de la FPH, n'avons même pas la gratuité des médicaments ni des soins parce que depuis plusieurs années des directeurs d'établissement font barrage à l'utilisation de l'article 44 invoquant les avantages en nature !?

De ce fait, nous refusons aujourd'hui de commencer les travaux sur la base de vos propositions. Elles ne sont pas conformes aux engagements pris par la Ministre de l'époque et aux revendications que nous portons pour les salarié.e.s .

Nous allons quitter cette réunion et vous sommons de revoir votre copie. Si le chant des sirènes mutualistes peut intéresser certain.e.s, nous, de notre côté, exigeons la rénovation de l'article 722-1 comme nous l'avions déjà signifié ensemble lors du Ségur de la Santé et pendant toutes les réunions qui ont traité de la PSC. En espérant que la concorde souhaitée par le président de la République ne soit pas une fois de plus un passage en force face auquel nous ne manquerons pas de nous élever et de communiquer pour dénoncer que les salarié.e.s qui soignent la population n'ont droit à aucun soin de la part de puissance publique !

Merci, au revoir et bonne journée.